



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Unis Cité
Association loi 1901

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées***

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020

Unis Cité
Association loi 1901

21 boulevard Ney, 75018 Paris

Ce rapport contient 7 pages

Référence : ILL - LP - AN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Unis Cité **Association loi 1901**

Siège social : 21 boulevard Ney, 75018 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Unis Cité,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec Unis Cité Auvergne – Rhône-Alpes ;

- Personne concernée : Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Pierre Delteil au CA d'Unis-Cité ;
- Nature et objet : Conventions liant Unis-Cité à Unis-Cité Auvergne - Rhône-Alpes au titre de la répartition nationale des subventions reçues par Unis-Cité ;
- Modalités : Unis Cité a reversé à Unis Cité Auvergne – Rhône-Alpes, au titre de l'exercice 2020, les montants suivants :

Libellé	Montant
FD ENEDIS VTE ARA 19-20	13 102,50
FD DIAIR VOLONT'R ARA 19-20	27 000,00
CNAM PRNSAN 20-21	29 090,91
ACF UCRINT 20-21	3 556,62
BOUYGUES CO UCNCAN 20-21	3 333,33
AG2R PRNENV 20-21	15 200,00
HCESS PRNRER 20-21	7 617,26
MH PRNAID 20-21	51 200,00
CNC PRNCNC 20-21	120 000,00
MACIF PRNMAC 20-21	42 000,00
AG2R PRNGAT 20-21	15 200,00
MICROSOFT US PRNPIX 20-21	3 000,00
ENEDIS PRNERD 20-21	30 000,00
MYPLANET PRNGPL 20-21	9 000,00
MH PRNFEH 20-21	23 200,00
AGEFIPH PRNHDC 20-21	2 000,00
EDF PRNCQE 20-21	10 800,00
DIAIR PRNREF 20-21	9 000,00
OFB PRNECV 20-21	18 960,00
F. TOTAL PRNREF 20-21	15 289,00
F. VINCI CITE PRNREF 20-21	14 524,00
F. CNP PRNSAN 20-21	34 909,09
MH PRNPDM 20-21	133 200,00
DIAIR COOPR PRNREF 19-20	1 437,00
DIAIR INTERMEDIR PRNREF 19-20	8 400,00
F. VINCI CITE PRNRER 20-21	2 285,00
FD CGET UCRKIO 19	30 913,14
ANCT UCRKIO 20-21	73 086,86
AG2R PRNCNT 20-21	37 700,00

Avec Unis Cité Nord – Hauts-de-France ;

- Personne concernée : Unis-Cité Hauts-de-France, représentée par Frédéric Lambin au CA d'Unis-Cité ;
- Nature et objet : Conventions liant Unis-Cité à Unis-Cité Nord Hauts-de-France au titre de la répartition nationale des subventions reçues par Unis-Cité ;
- Modalités : Unis Cité a reversé à Unis Cité Nord – Hauts-de-France, au titre de l'exercice 2020, les montants suivants :

Libellé	Montant
FD DIAIR VOLONT'R HDF 19-20	9 000,00
CNAM PRNSAN 20-21	15 454,55
ACF UCRINT 20-21	2 156,62
AG2R PRNEUV 20-21	19 760,00
CIPDR UCRKIO 20-21	11 800,00
MACIF PRNMAC 20-21	48 000,00
MICROSOFT US PRNPIX 20-21	1 440,00
MICROSOFT FR PRNCOD 20-21	36 676,49
F. RENAULT PRNCOD 20-21	2 323,51
MYPLANET PRNGPL 20-21	33 000,00
MH PRNFEH 20-21	31 200,00
AGEFIPH PRNHDC 20-21	2 000,00
EDF PRNCQE 20-21	10 800,00
OFB PRNECV 20-21	19 190,00
MACIF PRNSGK 20-21	1 120,00
FONDATION MACIF PRNSGK 20-21	4 106,67
MACIF PRNSGK 20-21	373,33
F. COCA-COLA PRNBOO 20-21	14 930,00
F. CNP PRNSAN 20-21	18 545,45
MH / SC2S PRNPDM 20-21	219 004,00
FD CGET UCRKIO 19	6 955,46
ANCT UCRKIO 20-21	16 444,54
AG2R PRNCNT 20-21	41 600,00

Avec Unis Cité Solidarités Entreprise ;

- Personne concernée : Unis-Cité Solidarités Entreprise, représentée par Patrick Baboin au CA d'Unis-Cité ;
- Nature et objet :
 - o Conventions liant Unis-Cité à Unis-Cité Solidarités Entreprise de mise à disposition de moyens pour la réalisation de Journées de Solidarité Entreprises en province ;
 - o Modalités : Unis Cité a facturé à Unis Cité Solidarités Entreprise, au titre de l'exercice 2020, les montants suivants :

N° de con	Région	Ville	JSE	Date de la JSE	Montant
2020-001	NOUVELLE AQUITAINE	Bordeaux	AIR France	10 et 17 mars 2020	1 273,97 €
2020-002	MEDITERRANEE	Marseille	AIR France	17 et 24 mars 2020	1 474,00 €
2020-003	MEDITERRANEE	Nice	AIR France	10, 17 et 24 mars 2020	4 355,00 €
2020-004	OCCITANIE	Toulouse	AIR France	10, 17 et 24 mars 2020	8 535,18 €
2020-005	GRAND EST	Strasbourg	AIR France	10 et 17 mars 2020	2 311,48 €
2020-007	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Nantes	AIR France	10 et 17 mars 2020	1 880,83 €
2020-008	TDR	Paris	AIR France	10, 17 et 24 mars 2020	1 500,00 €
2020-009	IDF	Paris	AIR France	10, 17 et 24 mars 2020	2 019,86 €
2020-010	IDF	Antenne 95	3M France	21/09/2020	770,54 €
2020-012	OCCITANIE	Montpellier	CAPGEMINI	5 à 9 octobre 2020	2 640,93 €
2020-013	PAYS DE LA LOIRE	Nantes	CAPGEMINI	5 à 9 octobre 2020	3 831,17 €
2020-015	OCCITANIE	Nimes	SEMINAIRE SNCF	04/03/2020	2 510,00 €
2020-016	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Nantes	CREDIT AGRICOLE GIP	entre le 9/11 et le 20/11	1 125,85 €
2020-017	NOUVELLE AQUITAINE	Bordeaux	CREDIT AGRICOLE GIP	entre le 9/11 et le 20/11	1 882,97 €
2020-018	OCCITANIE	Montpellier	ODIGO	01/12/2020	1 271,51 €
2020-020	NORMANDIE	Rouen	ODIGO	04/12/2020	1 125,38 €
2020-022	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Nantes	SONEPAR	08/09/2020	3 700,00 €
2020-023	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Nantes	ENEDIS	20/10/2020	2 912,72 €
2020-024	OCCITANIE	Toulouse	IPSEN	semaine du 30/11 au 4/12	1 322,17 €
2020-025	MEDITERRANEE	Avignon	IPSEN	semaine du 30/11 au 4/12	2 000,00 €
2020-026	MEDITERRANEE	Toulon	IPSEN	semaine du 30/11 au 4/12	4 067,00 €
2020-027	GRAND EST	Strasbourg	IPSEN	semaine du 30/11 au 4/12	1 279,44 €
2020-029	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Nantes	IPSEN	semaine du 30/11 au 4/12	1 545,93 €
2020-030	OCCITANIE	Toulouse	CELGENE	06/11/2020	440,19 €
2020-031	GRAND EST	Nancy	CELGENE	06/11/2020	439,24 €
2020-033	MEDITERRANEE	Marseille	CELGENE	06/11/2020	600,00 €
2020-034	BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Nantes	CELGENE	06/11/2020	470,52 €
2020-036	NORMANDIE	Rouen	Cophaclean	01/09/2020	470,52 €

- Nature et objet : Conventions liant Unis-Cité à Unis-Cité Solidarités Entreprise de mise à disposition de moyens généraux et de personnel ;
- Modalités : Unis Cité a facturé à Unis Cité Solidarités Entreprise, au titre de l'exercice 2020, les montants suivants :

Facturé par Unis-Cité à UCSE	Montant
Mise à disposition de personnel	78 140,61 HT
Moyens généraux	18 882,90 HT
Intérêts financiers	338,0 €

- Nature et objet : Conventions liant Unis-Cité à Unis-Cité Solidarités Entreprise d'avances de trésorerie et de mise à disposition de personnel
- Modalités : Unis Cité Solidarités Entreprise a facturé à Unis Cité, au titre de l'exercice 2020, les montants suivants :

Facturé UCSE à Unis-Cité	Montant
Mise à disposition de personnel	70 977,62 € TTC
Convention de mise à disposition de locaux (Bd Ney) et de frais de services	160 640,34 € TTC

Avec Unis Cité Île de France ;

- Personne concernée : Unis-Cité Ile de France, représentée par Marie Trelle-Kane, Olivier Chanut, Anne-Claire Pache, Serge Pizzo, Frédéric Lambin et Patrick Baboin au CA d'Unis-Cité ;
- Nature et objet :
 - o Conventions liant Unis-Cité à Unis-Cité Ile de France d'abandon de créance ;
 - o Modalités : Unis Cité a consenti, au titre de l'exercice 2020, un abandon de créance pour un montant de : 9 127,18€.



Avec les administrateurs d'Unis Cité;

- Personne concernée : Marie Trellu-Kane, Ismaël Soulimana, Farah Ajnaou et Clémentine Leroy ;
- Nature et objet : Versement d'une indemnité ;
- Modalités : Unis Cité a versé, au titre de l'exercice 2020, les montants suivants :
 - Marie Trellu-Kane : 53 715,84€ (janvier à décembre)
 - Ismaël Soulimana : 6 332,99 € (janvier à mai)
 - Farah Ajnaou : 4 971,15 € (septembre à décembre)
 - Clémentine Leroy : 4 971,15 € (septembre à décembre)

Paris La Défense, le 18 juin 2021

KPMG S.A.

Isabelle Le Loroux
Associée